

Le 2 décembre 2009

Alstom va procéder à l'échange de la participation de Bouygues dans Alstom Hydro contre 4,4 millions d'actions Alstom

En application des accords relatifs à la création de la société commune Alstom Hydro Holding signés en 2006, Bouygues a exercé son option de cession de sa participation de 50% dans Alstom Hydro Holding contre la remise de 4,4 millions d'actions Alstom correspondant à environ 1,5 % du capital social de la Société au 31 octobre 2009.

En application de l'avenant signé entre les parties le 30 octobre 2009, l'opération prendra la forme juridique d'un apport en nature par Bouygues à Alstom des actions de la société commune contre 4 400 000 actions Alstom nouvellement créées dans le cadre de la délégation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Alstom du 24 juin 2008.

Les actions nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes composant le capital de la Société à ce jour. Elles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts. Elles porteront jouissance au 1^{er} avril 2009, et donneront droit au dividende qui pourra, le cas échéant, être versé au titre de l'exercice 2009/10. L'émission des actions nouvelles interviendra après obtention de l'ensemble des approbations requises, anticipée courant janvier 2010.

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. (Code ISIN : FR0010220475) sera demandée au plus tard le jour de l'augmentation de capital, sur la même ligne que les actions existantes.

Cette information constitue le communiqué exigé par l'AMF conformément à l'article 12 de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005.

Contact Presse

Philippe Kasse, Stéphane Farhi (Corporate)

Tel +33 1 41 49 29 82 /33 08

philippe.kasse@chq.alstom.com, stephane.farhi@chq.alstom.com

Relations investisseurs

Emmanuelle Châtelain

Tel + 33 1 41 49 37 38

investor.relations@chq.alstom.com

Site internet

www.alstom.com